

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
15e séance
tenue le
mardi 1er novembre 1988
à 10 heures
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. NOWORYTA (Pologne)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/43/SR.15
17 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/43/21, 639 ET 670)

1. Mme SEVIGNY (Secrétaire générale adjointe à l'information) dit qu'il ne faut pas voir la preuve d'un échec dans le fait que le Comité de l'information n'a pas pu parvenir à un accord sur les recommandations à présenter à l'Assemblée générale, à sa session en cours. Au contraire, l'esprit constructif et de conciliation qui a conduit le Comité à renvoyer diverses questions à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine plus avant permet d'espérer que l'impulsion sera maintenue et qu'il sera maintenant possible de parvenir à un accord sur les problèmes dont ce comité est saisi.
2. L'attitude plus favorable que le public adopte depuis quelque temps à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ne rend pas plus aisée la tâche du Département de l'information ni moins urgente la réforme des pratiques en matière d'information. Bien au contraire, cette réceptivité plus grande exige que l'on soit mieux à même de satisfaire la demande d'informations et offre la possibilité d'appeler l'attention sur les questions prioritaires pour l'Organisation comme la lutte contre l'apartheid, les questions de Namibie et de Palestine, le développement économique et social et les droits de l'homme.
3. Décrivant l'examen critique exhaustif auquel les organes délibérants et techniques de l'ONU ont soumis l'année dernière la structure, les méthodes, le programme et le budget du Département - examen qui a débouché sur des propositions de révision du plan à moyen terme et du projet de budget-programme, qui reflètent les réformes prévues - Mme Sévigny donne au Comité l'assurance que le Département de l'information entend réagir d'une manière positive aux diverses recommandations que le Comité du programme et de la coordination (CPC) lui a adressées et qu'il s'engage à coopérer pleinement au suivi et à l'évaluation de l'efficacité du Département entrepris par l'Assemblée générale conformément aux recommandations du CPC. En fait, Mme Sévigny se félicite de l'attention dont les travaux de son département sont l'objet et qui témoigne de la conviction des Etats Membres que les activités d'information revêtent une importance politique et pratique majeure pour l'Organisation.
4. Il n'en reste pas moins que le processus a été difficile, et cela d'autant plus qu'il s'est accompagné d'une réduction du nombre des postes, ordonnée par l'Assemblée générale. L'expérience montrera sans aucun doute que de nouveaux ajustements s'imposent. Mme Sévigny estime cependant que le moment est venu de parachever d'urgence l'application des réformes nécessaires afin que le Département de l'information puisse consacrer toute son attention à l'exécution de ses mandats.
5. Plusieurs délégations ont demandé dans quelle mesure la situation du personnel du Département était affectée par la restructuration et la réduction du nombre des postes. A l'issue de consultations étroites avec les représentants respectifs du personnel et l'administration, il a été décidé de confirmer dans leurs fonctions

(Mme Sévigny)

les titulaires de postes comportant des fonctions qui demeureraient inchangées dans la nouvelle structure. En ce qui concerne tous les autres postes - ceux qui comportent des fonctions nouvelles ou sensiblement différentes ou ceux dont le nombre sera réduit - un processus de sélection en trois temps a été engagé. Les candidatures seront examinées par un comité de sélection mixte, composé des représentants du Département, du personnel et du Bureau de la gestion des ressources humaines, les candidatures aux postes de classe P-5 ou D-1 devant faire l'objet d'un examen supplémentaire de la part du Comité des nominations et des promotions. Le Comité spécial de sélection ou le Comité des nominations et des promotions établiront ensuite des listes succinctes de candidats qualifiés parmi lesquels Mme Sévigny elle-même opérera le choix final. Soixante-treize des 149 fonctionnaires actuels ont été confirmés dans des postes maintenus. Trente-cinq autres ont été sélectionnés au premier tour du processus de sélection. Quarante et un fonctionnaires sont encore privés de postes mais il est réconfortant de noter qu'il y a 63 postes à pourvoir au Siège, et d'autres encore dans les bureaux extérieurs. Le principal problème se pose au niveau des postes P-5 où le nombre des fonctionnaires qui attendent un poste excède celui des postes vacants. Mais tout sera évidemment mis en oeuvre pour réduire au minimum les effets préjudiciables pour le personnel en fonction. C'est grâce au dévouement de son personnel que le Département de l'information a pu, dans la situation difficile et éprouvante qu'il a connue l'année dernière, s'acquitter d'une manière crédible de ses mandats.

6. Le Département de l'information a réalisé divers types de documents - programmes radiophoniques, publications périodiques, éléments d'information ou programmes magazines pour la télévision, photographies, films et services de courrier électronique - et ses activités de couverture ont progressivement été intégrées dans les grandes campagnes de promotion consacrées aux activités de l'ONU.

7. Dans son allocution devant le Comité de l'information, reproduite à l'annexe II du rapport du Comité (A/43/21), Mme Sévigny a donné de plus amples détails sur les activités du Département de l'information au cours de l'année dernière. Elle tient maintenant à signaler certaines des principales activités de promotion qui ont été entreprises au cours des dernières semaines et des derniers mois.

8. La documentation publiée par le Département de l'information dans le domaine de l'établissement et du maintien de la paix, notamment à la suite de la publicité créée par l'attribution du prix Nobel de la paix, est distribuée dans le monde entier aux médias, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les groupes cibles d'agents de rediffusion. Le Département de l'information a parrainé en septembre un grand colloque international sur le maintien de la paix et a organisé à l'intention des principaux rédacteurs en chef et directeurs de médias francophones une table ronde sur le rôle que l'ONU joue dans ce domaine. Le Département de l'information prépare en outre un programme général d'information dont le grand moment sera l'acceptation, par le Secrétaire général, du prix Nobel de la paix, en décembre.

(Mme Sévigny)

9. Le Département de l'information a réalisé trois programmes télévisés en coproduction avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Centre contre l'apartheid et, en coproduction avec ce dernier, un film sur la lutte contre l'apartheid, à laquelle il a entrepris de consacrer d'autres documents encore. Le Département prend par ailleurs des arrangements avec la Société Walt Disney en vue de la coproduction d'un film pédagogique et d'un programme télévisé consacrés à l'oeuvre de l'ONU.

10. Le Département de l'information est en train d'élaborer un programme d'information intégré sur la question de Namibie. Il accorde actuellement la priorité à l'amélioration des publications des Nations Unies relatives à la Namibie, d'autant qu'en raison de l'évolution de la situation dans cette région, nombre de ces publications sont aujourd'hui dépassées et ne sauraient être simplement rééditées.

11. Le Département a poursuivi énergiquement l'application du programme spécial sur la question de Palestine, par exemple en contribuant à l'organisation de rencontres de journalistes et en organisant des voyages d'étude au Moyen-Orient à l'intention des journalistes. De plus, le Département a élaboré un programme général d'information en vue du lancement de l'"opération Salam", le programme d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan.

12. En ce qui concerne les questions économiques liées au développement, les principales activités du Département durant la deuxième partie de l'année ont été les suivantes : mise en circulation de l'Etude sur l'économie mondiale et de la quatrième Etude sur les sociétés transnationales et le développement mondial, à l'occasion de laquelle des conférences de presse ont été organisées; publication d'un communiqué de presse relatif au rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement; élaboration de documents relatifs au retard croissant que les pays en développement prennent sur les pays développés ainsi qu'aux auditions devant se dérouler en Europe sur les activités des sociétés transnationales en Afrique australe; et recherches concernant deux publications nouvelles, consacrées en partie aux négociations mondiales et au nouvel ordre économique international, ainsi que les activités de développement des institutions spécialisées.

13. Le Département de l'information continue à suivre de près la crise économique africaine. Si la revue intitulée Redressement de l'Afrique reste la pièce maîtresse des activités du Département, celui-ci a élaboré d'autres documents expressément, consacrés à cette question, qui ont été largement reproduits dans les principaux organes d'information internationaux. De plus, il organisera à la fin de novembre un voyage de journalistes au Sénégal et au Ghana.

14. Le Département de l'information coordonne les activités mondiales d'information en vue de la première Journée mondiale de lutte contre le SIDA, le 1er décembre 1988, à l'occasion de laquelle le rôle essentiel que le système des Nations Unies joue dans cette lutte sera souligné. Le Département organisera par ailleurs une série de manifestations liées à son programme multimédia relatif aux droits de l'homme, qui est axé sur le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

(Mme Sévigny)

15. L'un des principaux objectifs du Département est de contribuer au développement de l'infrastructure des pays en développement dans les domaines de l'information et de la communication, afin de supprimer les déséquilibres entre les pays en ce qui concerne les courants d'information. Il étudie, par exemple, avec le Pool des agences de presse des pays non alignés la possibilité d'étendre son champ d'action dans les régions en développement en intensifiant sa coopération avec diverses agences de presse de rediffusion. De plus, 26 journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement sont actuellement affectés auprès du Département de l'information et ils participent à son programme intensif d'information, qui pourrait dans l'avenir être étendu aux effectifs d'agences de presse moins connues comme celles des Etats africains de première ligne. Mme Sévigny poursuit sa recherche de ressources extra-budgétaires pour financer des programmes régionaux et, ultérieurement, interrégionaux de formation destinés aux journalistes de la presse, de la radio et de la télévision.

16. S'agissant des activités futures du Département de l'information, la nouvelle approche, qui part du principe que les questions traitées par l'ONU sont de portée mondiale et exigent que des publics cibles différents soient identifiés, souligne la nécessité de coordonner les diverses composantes du programme d'information afin d'avoir le maximum d'impact. Il est par ailleurs essentiel d'accroître la capacité qu'a le Département de mesurer l'impact effectif de ses programmes. La nouvelle démarche vise à introduire un système de gestion qui permette de traiter des problèmes internationaux conformément aux mandats formulés par l'Assemblée générale. Mme Sévigny espère renforcer les liens du Département avec les divers départements organiques, les programmes et institutions avec lesquels il est essentiel de coopérer. Il faut garder à l'esprit les aspects d'information publique que présentent les activités prévues dans les mandats. L'un des objectifs de Mme Sévigny est de veiller à ce que les arrangements pris dans le cadre du Département de l'information permettent de déterminer ce qu'il faut faire dans différentes parties du monde et d'agir en temps opportun et avec souplesse.

17. Outre la poursuite des efforts visant à accroître le professionnalisme et à améliorer la qualité des produits, il faut souligner la nécessité de moderniser le matériel et les installations tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. Les Etats Membres doivent assurer de manière appropriée le financement des activités prévues dans les mandats. Il ne serait pas inexact de décrire le Département de l'information comme ayant des mandats trop nombreux et un budget insuffisant. Les dernières années ont été particulièrement pénibles car, par suite de la crise financière, le montant effectif des crédits alloués au Département a été bien inférieur à celui des crédits approuvés par l'Assemblée générale. Il est essentiel de disposer des crédits nécessaires pour pouvoir faire face rapidement à des besoins subits. Mme Sévigny espère sincèrement que dans l'avenir le Département de l'information sera à même de planifier et d'exercer ses activités d'une manière plus satisfaisante.

18. M. BAALI (Algérie), passant en revue l'histoire de la communication, dit que dans le monde d'aujourd'hui, monde essentiellement interdépendant, la communication doit profiter à tous et donc appartenir à tous. C'est sur la base de cette conviction immuable que le tiers monde s'est fixé comme objectif, depuis une décennie, de mettre progressivement en place un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui assurerait à chacun la possibilité d'entendre, de se faire entendre et d'apporter sa contribution à la société.

19. Le secteur de la communication se caractérise depuis plusieurs décennies par des inégalités criantes. Une poignée d'oligopoles exerce une domination sans partage sur la production et la circulation des nouvelles de presse, tandis que le tiers monde joue un rôle de plus en plus réduit. Pendant ce temps, avec le développement prodigieux de la télévision par satellite, de l'informatique et de la télématique, le fossé technologique entre le Nord et le Sud se creuse chaque jour davantage et ce processus est sur le point de devenir un phénomène irréversible.

20. Dix ans d'efforts persévérants déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour changer l'ordre des choses semblent n'avoir abouti qu'à cristalliser les positions. Comment expliquer sinon l'érosion progressive des ressources octroyées au Programme international pour le développement de la communication et le fait que l'aide fournie aux pays en développement pour les doter des infrastructures de communication nécessaires ait marqué le pas.

21. Certes, la solution des problèmes actuels passe d'abord par la prise en charge par les pays en développement de leurs outils de communication. Toutefois, elle exige surtout une coopération régionale et multilatérale qui aboutisse à une refonte des structures et des mécanismes actuels. Le péril le plus grave qui menace aujourd'hui les pays en développement n'est pas tant la paupérisation de leurs populations que la dépossession de leurs richesses spirituelles et culturelles, au nom d'une interprétation fautive de la liberté d'information.

22. La délégation algérienne a écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de la Secrétaire générale adjointe à l'information. Estimant que le Département de l'information doit tout entreprendre pour s'acquitter avec célérité et efficacité du mandat que lui confie l'Assemblée générale et la Charte des Nations Unies, la délégation algérienne a compris l'intérêt et l'urgence des réformes. Il est cependant indispensable que ne soient ni occultées ou sacrifiées certaines exigences fondamentales de nature politique qui doivent commander l'action du Département. Il est de la plus grande importance que les structures nouvelles de ce département prennent pleinement en charge et de manière régulière certaines questions auxquelles l'Organisation des Nations Unies a accordé un rang de priorité particulier, à savoir les questions de l'apartheid, de Namibie et de Palestine. Un effort particulier doit être fait pour renforcer les centres d'information de l'ONU et pour assurer à certaines publications, comme le Forum du développement, les ressources nécessaires. Il est enfin impératif que dans la restructuration du Département, il soit tenu dûment compte du principe de la répartition géographique équitable des personnels, notamment de haut niveau. Il faut que s'intensifie la coopération de l'ONU avec les pays en développement dans des domaines tels que la

(M. Baali, Algérie)

formation de journalistes et de techniciens de la communication et celui de la diffusion de l'information par le biais d'accords liant le Département de l'information au pool des agences de presse des pays non alignés.

23. A la dernière session du Comité de l'information, les membres du Comité, et en particulier les Etats membres du Groupe des 77, ont résolu de mettre de côté leurs polémiques et leurs débats stériles pour trouver des formules de compromis acceptables. En dépit de l'échec enregistré dans la recherche d'une plate-forme d'action commune, le Groupe des 77 demeure résolu à continuer à adhérer à l'approche nouvelle. Il ne négligera aucun effort pour que la Commission politique spéciale puisse sceller, au cours de la présente session, la convergence des volontés de tous les Etats Membres sur les questions concernant le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

24. M. DHOUBHADEL (Népal) dit que l'on s'est beaucoup préoccupé du déséquilibre de la circulation des nouvelles de presse entre le Nord et le Sud, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour corriger les déséquilibres existant à l'intérieur même des différentes régions du Sud, y compris en Asie du Sud. Selon une étude récemment menée au Bangladesh, il apparaît, par exemple, qu'un cinquième seulement des nouvelles internationales publiées dans la région a trait à des faits qui s'y sont passés. La délégation népalaise estime que les pays développés et que les grands pays en développement devront coopérer pour mettre en place l'infrastructure nécessaire dans les pays en développement et que des efforts concertés devront être faits aux niveaux national et régional pour fixer des politiques à long terme dans les domaines de l'information et de la communication.

25. A cet égard, le Département de l'information joue un rôle très important. Certes, le Département a récemment rationalisé ses structures et ses activités, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer et promouvoir les systèmes nationaux de communication des pays en développement et pour atténuer les disparités entre leurs secteurs urbains et ruraux sur le plan de l'information et de la communication. Il serait ainsi possible de diffuser à l'intention du grand public des informations complètes sur le système des Nations Unies, et notamment sur les principes et les objectifs relatifs au nouvel ordre économique international.

26. Le Programme international pour le développement de la communication et les programmes ordinaires de l'Unesco jouent de toute évidence un rôle très utile. Il faut espérer que les critères de choix et de financement des projets au titre du Programme international pour le développement de la communication seront rationalisés davantage pour que les pays les moins avancés puissent en bénéficier.

27. La délégation népalaise propose que la Commission examine sans tarder les questions suivantes : les centres d'information des Nations Unies devraient être renforcés et étendus aux capitales de tous les Etats membres; l'unité Asie du Service de la radio de l'ONU devrait prévoir des programmes en népalais et le programme du Département de l'information concernant la formation de journalistes provenant de pays en développement devrait être revitalisé.

28. M. EAENSEL (République démocratique allemande) dit que les questions relatives à l'information et à la communication font partie intégrante du processus visant à promouvoir la détente et le désarmement et à améliorer les relations internationales dans tous les domaines.

29. Suite aux énormes progrès réalisés dans le domaine des techniques de la communication, la circulation transfrontière des informations a pris des proportions sans précédent et, de ce fait, les questions d'information sont un des éléments des relations internationales. A l'âge de l'atome et de l'espace, la possibilité pour des Etats ayant des systèmes sociaux différents de coexister en harmonie dépend de plus en plus d'une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information et exige qu'ils aient une meilleure connaissance les uns des autres. L'information joue un rôle croissant dans la réalisation des valeurs humanistes universelles, notamment dans le renforcement de la paix, la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme, l'élimination du sous-développement et de la pauvreté et le règlement pacifique de conflits mondiaux coûteux. Elle peut être un facteur de stabilité et de confiance entre les Etats et les peuples. Voilà pourquoi la liberté de l'information doit avoir pour corollaire un sens des responsabilités dans l'utilisation de l'information et la certitude que tous les pays peuvent avoir leur part dans l'échange des informations.

30. La République démocratique allemande souhaite une circulation libre et équilibrée d'informations exactes et sérieuses, ce qui est l'objectif du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. A cet effet, elle contribue à la formation de journalistes provenant de pays en développement et leur apporte une aide matérielle. Elle donne la priorité à la coopération avec les agences de presse, en tant que centres de réseaux nationaux de communication, ainsi qu'aux principes de l'égalité et du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale de tous les Etats. L'Assemblée générale devrait réaffirmer le rôle central de l'Unesco dans le domaine de l'information. La République démocratique allemande se félicite des résultats obtenus par l'Unesco en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures de communication dans les pays en développement.

31. Un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication témoignera d'un plus grand degré de démocratie et d'égalité dans ce domaine et répondra aux objectifs énoncés dans la Charte.

32. Etant donné la confiance accrue de la communauté internationale dans l'Organisation des Nations Unies, le Département de l'information a des responsabilités et des tâches supplémentaires. Il devra s'efforcer d'oeuvrer plus efficacement, notamment en mettant au point des programmes d'information propres à susciter un soutien plus large du public et une meilleure compréhension des objectifs de l'Organisation. Les priorités du Département devront être la paix, la sécurité, le désarmement, le développement, la décolonisation, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale. La République démocratique allemande sera toujours prête à participer à ces efforts.

(M. Haensel, Rép. dém. allemande)

33. La restructuration du Département répondra à ce qui est exigé du Secrétariat si elle est menée en pleine conformité avec la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et si l'on prend en compte le caractère mondial des objectifs de l'Organisation. Il conviendra d'étudier la création éventuelle d'un groupe d'experts composé de représentants de tous les groupes régionaux. Ce groupe pourrait jouer un rôle consultatif dans la formulation de programmes d'information efficaces. Dans l'accomplissement des tâches de la Commission, la délégation de la République démocratique allemande s'inspirera des principes suivants : sécurité de la paix, refus de tout affrontement et promotion de la coopération dans les relations internationales.

34. M. TEKAYA (Tunisie) dit qu'à l'âge de l'exploration de l'espace et des révolutions techniques continues dans le domaine des communications, l'information exige d'énormes ressources financières, hors de portée des pays en développement. Ces derniers se sont rendu compte de l'inadéquation et du déséquilibre dans le flux de l'information, causes du fossé qui les sépare des pays développés, en raison du contrôle par un petit nombre d'agences de presse de certains pays industrialisés des moyens d'information et de communication. En demandant d'urgence l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les pays en développement revendiquent l'exercice d'un droit légitime et visent l'ouverture d'un dialogue international plus efficace, fondé sur l'égalité et le respect des valeurs de tous. L'idée de changement suscitant des appréhensions et des réactions négatives chez certains, le représentant de la Tunisie réaffirme que le nouvel ordre international vise à une entente et une coopération plus fécondes entre le Nord et le Sud.

35. Les déséquilibres fondamentaux entre le Nord et le Sud sont le produit d'un long processus historique. Leur élimination nécessite beaucoup de compréhension et d'efforts soutenus. La Tunisie est convaincue qu'une coopération sincère, fondée sur la solidarité et sur la foi dans un avenir commun, contribuera d'une façon considérable à la réalisation de cet objectif. Elle se félicite du rôle important que joue le Programme intergouvernemental pour le développement de la communication. Pour marquer leur solidarité internationale, certains pays développés ont contribué généreusement à ce programme et au financement de divers projets intéressant les pays en développement.

36. La multiplication et la diversification des sources d'information favorisent une plus grande liberté d'information. Avec l'acquisition des moyens matériels et professionnels nécessaires, les pays en développement seront en mesure de contribuer davantage à la réalisation de cet objectif. La Tunisie s'est engagée à sauvegarder le droit du citoyen tunisien à une information plus libre et à une plus grande participation dans le processus de démocratisation. Elle s'est engagée à assurer le plein respect de la liberté de la presse. Le nombre de quotidiens, de périodiques et de revues exprimant différents points de vue et reflétant en toute liberté les positions des divers partis, organisations et sensibilités politiques s'est accru remarquablement, ce qui offre à toutes les composantes politiques des chances égales de se faire entendre.

(M. Tekaya, Tunisie)

37. La Tunisie se félicite particulièrement des programmes d'information mis au point par le Département de l'information dans les domaines des droits de l'homme, des programmes entrepris dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique, 1986-1990 et de ceux concernant la politique économique et les pratiques d'apartheid. Elle se félicite également des activités du Département relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine et apprécie le programme de visites dans la région du Moyen-Orient destiné aux journalistes internationaux.
38. L'organisation de la conférence annuelle du Département à l'intention des organisations non gouvernementales sur la question du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité mondiale s'est révélée très opportune et utile. La délégation tunisienne constate également avec satisfaction la relance de la coopération entre le Département de l'information et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés. Elle formule l'espoir de voir couronnés de succès les projets de coopération en cours et ceux envisagés avec le pool des agences de presse des pays non alignés.
39. La Tunisie a suivi avec intérêt l'action de restructuration entreprise au sein du Département. Les activités du Département devront être rationalisées et harmonisées dans le plein respect de la Charte, ce qui permettra à l'Organisation de mieux atteindre tous les peuples du monde pour leur faire connaître le rôle qu'elle joue dans le règlement des problèmes concernant la paix, la sécurité, le développement et la coopération internationale. La Tunisie attache une importance particulière aux mandats prioritaires confiés au Département par l'Assemblée générale, et la restructuration devrait permettre au Département de mieux s'acquitter de ces mandats. Le Département devrait tirer profit des résultats des progrès technologiques dans le domaine de l'information et de la communication pour mener à bien cette tâche. Il convient de signaler que certaines mesures de restructuration ont suscité la préoccupation de nombre de délégations. Il s'agit notamment du recours à certaines agences de publicité, de la réduction des documentaires éducationnels, de la réduction de certains programmes radiophoniques, tels que celui destiné aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, et de l'élimination de la Division de l'information économique et sociale.
40. Le Comité de l'information joue un rôle important dans l'orientation des activités du Département de l'information. L'intérêt qu'il suscite ne fait que croître, comme en témoignent les demandes d'adhésion enregistrées au fil des années. Le Comité profitera certainement des contributions futures du Zimbabwe, de la Hongrie et de l'Irlande.
41. Au cours de la dernière session du Comité de l'information, le Groupe des 77 a fait preuve d'une grande souplesse et d'une ouverture réelle. Le projet de recommandations qu'il a proposé contient des concessions de sa part. Le Groupe a poursuivi les négociations sur le document de travail informel dans un esprit de coopération. Malgré ses nettes réserves au sujet de ce document, le Groupe s'est efforcé d'examiner dans quelle mesure il pouvait contribuer à la réduction des difficultés que présente le document, tout en évitant d'affecter ses principes et ses intérêts. La Tunisie se félicite de l'atmosphère de coopération et de dialogue qui a animé toutes les consultations et les négociations entre les groupes et formule l'espoir que cette atmosphère permettra au Comité de l'information de réussir dans sa tâche.

42. M. TARMIDZI (Indonésie) dit que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information est un processus long et difficile, mais qu'ignorer cette question vitale compromettrait les relations et la compréhension internationales dans un monde de plus en plus interdépendant. Il est essentiel de reconnaître que les déséquilibres, inégalités et injustices - profondément ancrés - de l'ordre politique et économique international constituent de terribles obstacles à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il est particulièrement regrettable que de puissants groupes d'intérêts de quelques Etats avancés aient décrié les propositions sincères et raisonnables portant sur un nouvel ordre mondial de l'information faites par les pays non alignés et d'autres pays en développement, et soutenues par la vaste majorité des Etats. Même si le Comité de l'information n'a pas réussi à sa dixième session, à adopter par consensus un rapport devant être présenté à l'Assemblée générale, ses efforts n'ont pas été vains car il a véritablement essayé de parvenir à un compromis et de faire largement accepter les idées de base et la validité d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et la nécessité de mettre au point un programme de mesures réalistes et pratiques permettant de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. M. Tarmidzi espère qu'il sera possible de trouver un accord acceptable par tous au cours de la présente session de l'Assemblée générale. L'Indonésie est prête à coopérer pleinement avec les membres de la Commission politique spéciale afin de trouver des solutions viables aux problèmes non encore résolus.

43. L'industrie de l'information et de la communication continue d'être dominée par un petit nombre de pays qui contrôlent 90 % de la production des biens et services en matière d'information, qui a représenté plus de 1 000 milliards de dollars pour 1986 seulement. L'Unesco, dans ses efforts pour renforcer les infrastructures nationales, sous-régionales et régionales en matière d'information et de communication, se trouve donc confrontée à de vastes problèmes. L'Indonésie ne peut cacher son irritation devant les maigres contributions volontaires que les Etats avancés fournissent au Programme international pour le développement de la communication et la réticence de ces Etats à reconnaître la vulnérabilité des pays en développement dans ce domaine. Les pays non alignés et autres pays en développement ont par conséquent mis en place des programmes fondés sur l'autosuffisance collective afin de faire face aux obstacles au renforcement de leur rôle en matière d'information et de communication internationales. Le pool des agences de presse des pays non alignés, Eco-Pool et l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés constituent des preuves tangibles de leur volonté de développer et d'accroître les capacités de leurs pays en matière d'information et de communication. A cet égard, la treizième réunion du Comité de coordination du pool des agences de presse des pays non alignés, que l'Indonésie a eu l'honneur d'accueillir, a permis de consolider encore les travaux du pool des agences de presse en promouvant des mesures visant à réduire les tarifs des télécommunications, à fournir une assistance aux nouvelles agences de presse des pays non alignés, à accroître les possibilités de formation professionnelle, à établir un réseau de télécommunications plus intégré et à envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la formation professionnelle.

(M. Tarmidzi, Indonésie)

44. Il est à souhaiter que la redéfinition des priorités de l'Unesco et la réorganisation des activités du Département de l'information optimiseront leur travail en aidant les pays en développement à améliorer leurs capacités dans le domaine de l'information. M. Tarmidzi se félicite de la franchise de la déclaration faite par la Secrétaire générale adjointe à l'information soulignant les nouvelles approches adoptées par le Département. Même si les mesures d'austérité imposées au Département débouchent sur certaines modifications touchant les activités, on voit mal comment des réductions sans précédent au niveau des activités et des programmes peuvent revitaliser le Département. Au lieu de réduire ses activités dans des domaines clefs comme la décolonisation des médias, l'élimination de l'apartheid et l'autodétermination du peuple palestinien, le Département devrait les renforcer et faire ainsi la preuve de la nouvelle détermination de la communauté internationale à trouver des solutions justes et pacifiques. Tout en étant vivement préoccupée par la suppression du service anti-apartheid et le transfert de ceux de la Namibie et de la Palestine, la délégation indonésienne se félicite de constater que la Secrétaire générale adjointe à l'information est prête à travailler avec le Comité de l'information pour veiller à ce que le Département continue d'accorder un rang de priorité élevé à ces questions. L'orateur souligne enfin que la communauté internationale doit réaffirmer son attachement collectif au fonctionnement efficace du Département de l'information afin de maintenir le nouvel élan de confiance en l'Organisation.

45. M. LAGORIO (Argentine), parlant des projets de recommandation figurant à l'annexe VII du rapport du Comité de l'information, dit qu'ils se sont avérés être la seule base raisonnable et acceptable d'un éventuel accord. La délégation argentine estime que la Commission politique spéciale devrait, à sa présente session, être finalement en mesure de parvenir, à l'unanimité, à un accord sur un ensemble de recommandations, compte tenu notamment du climat favorable qui prévaut dans les relations internationales. Pour la délégation argentine, le paragraphe 1 du document constitue une base d'accord sur la question fondamentale qui divise les Etats membres, à savoir le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, car il concilie la défense du principe de la liberté de l'information et la nécessité d'éliminer les déséquilibres liés aux progrès de la science et de la technologie.

46. La délégation argentine espère que, dans un avenir proche, le Département de l'information sera à même de produire les matériaux d'information relatifs à la dette extérieure des pays en développement. Elle soutient également l'idée décrite au paragraphe 35 du document A/43/639, de mettre au point des fiches récapitulatives pour tous les pays où le Département a des centres d'information. Il pourrait également être utile d'analyser le profil de l'opinion publique dans ces pays. M. Lagorio remercie la Secrétaire générale adjointe à l'information de son exposé détaillé et réaffirme le soutien de sa délégation.

47. La délégation argentine fera tout son possible pour promouvoir en 1988 un accord sur la définition d'un nouvel ordre de l'information et de la communication qui tienne compte des intérêts de toutes les parties.

48. M. PERFILIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'amélioration du climat politique international due aux progrès réalisés en matière de règlement des conflits régionaux et de désarmement a créé des conditions favorables au développement de l'échange d'informations objectives entre les pays et entre les peuples. Grâce à la glasnost, des changements profonds, véritablement révolutionnaires ont lieu dans le domaine de l'information en Union soviétique. La glasnost sert la cause de la paix et de la coopération, la mise en place d'un monde non nucléaire et non violent et l'instauration de relations internationales civilisées.
49. La glasnost se fonde sur le bon sens, les règles morales, la nécessité de la stabilité et le choix socialiste. L'Union soviétique marie ses propres traditions et manières de penser et les notions communes à toute l'humanité. Le représentant de la République démocratique allemande a proposé une analyse utile de la corrélation entre la liberté de l'information et la responsabilité en matière de diffusion de l'information. A cet égard, M. Perfiliev souligne que la volonté de respecter ces principes de base devrait promouvoir l'échange de l'information au niveau international. Les valeurs communes à l'ensemble de l'humanité doivent prendre le pas sur toutes les autres, régionales, nationales ou de classe.
50. Le moment est venu de parvenir à un accord sur toute une série de mesures pratiques prévoyant par exemple la mise au point, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un programme mondial de l'information permettant aux peuples de mieux se connaître. L'Unesco pourrait contribuer à la mise en place d'un programme de ce type grâce à son propre réseau de télévision et d'ordinateurs. L'URSS est prête à fournir un soutien en mettant à disposition ses moyens techniques nationaux.
51. La nouvelle pensée politique doit également apparaître dans le domaine de l'information : il faut pour ce faire promouvoir un échange normal d'informations sur la base de la compréhension et du respect mutuels. Cette nouvelle approche a été plus en évidence jusqu'à présent en politique et en diplomatie que dans les médias. Il existe par conséquent un véritable danger que le domaine de l'information devienne l'un des derniers secteurs d'affrontement et que cela puisse mener de nouveau à l'affrontement au niveau politique. Le moment est venu d'abandonner les réflexes d'affrontement et les récriminations. Les spécialistes de l'information doivent trouver de nouvelles formes de contact et d'interaction. L'Union soviétique est tout à fait prête à promouvoir ces nouvelles approches en matière d'information, notamment dans le cadre d'un nouvel ordre de l'information qui permettrait de fournir, sur une grande échelle, des informations objectives sur les travaux et les priorités de l'Organisation des Nations Unies.
52. Le Comité de l'information pourrait s'efforcer de souligner davantage l'importance de l'information dans l'oeuvre de l'Organisation. Toutes les résolutions importantes des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ont des incidences, au niveau tant du financement que de l'information. Aucun appel à l'action ne peut être suivi d'effet si on le relègue aux archives. L'incapacité du Comité d'information de parvenir à un accord

(M. Perfiliev, URSS)

est bien connue. L'orateur estime à cet égard que les projets de recommandation figurant à l'annexe VII du rapport du Comité pourraient fournir la base d'un texte approuvé. Jamais auparavant le Comité de l'information n'a été si près de parvenir à un consensus. L'Union soviétique est prête à coopérer avec toutes les délégations pour atteindre cet objectif.

53. M. Perfiliev espère que la restructuration du Département de l'information - améliorations structurelles, utilisation de techniques de pointe et nouvelles formes d'interaction avec les partenaires et les consommateurs - permettra d'en améliorer l'efficacité. La mise au point et la diffusion des matériaux portant sur des questions importantes relatives à l'Organisation des Nations Unies deviennent de plus en plus efficaces. La collaboration avec les organisations internationales et les organismes publics nationaux qui ont les mêmes objectifs que l'Organisation des Nations Unies sont précieux. Les activités du Département visant à favoriser la formation du personnel national des pays en développement sont utiles. Le Département de l'information devrait toujours appliquer strictement le principe de la répartition géographique équitable des postes. La délégation soviétique soutient pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Algérie à cet égard. La réforme du Département ne doit pas être faite au détriment des publications régionales, notamment de la version en langue russe de la Chronique des Nations Unies. Afin d'assurer une interaction constructive entre le Comité de l'information et le Département de l'information, un comité d'experts composé de représentants de tous les groupes régionaux et de la Chine devrait être établi afin d'envisager les problèmes spécifiques des Etats Membres et d'examiner régulièrement les façons de les résoudre avec les responsables du Département de l'information. Ce comité, qui se réunirait entre les sessions du Comité de l'information, pourrait favoriser la coopération dans le domaine de l'information entre les Etats Membres et faire connaître les expériences intéressantes en matière de promotion des idéaux de l'Organisation par les médias.

La séance est levée à 12 h 40.